

Covid : le Conseil d'État avoue que les vaccins sont obsolètes



Retrouver une vie "normale" avec un vaccin (obsolète) ?

Le Conseil d'État dit NON !

Nous connaissons l'histoire de ce retraité de 83 ans qui a demandé au juge des référés du Conseil d'État de suspendre les restrictions de déplacement prises par le gouvernement afin qu'elles ne s'appliquent plus aux personnes vaccinées. Le juge des référés a rejeté sa demande, considérant que les personnes vaccinées peuvent être porteuses du virus et contribuer à sa diffusion.

Extrait de l'ordonnance n°[450956](#) du Conseil d'État du 1^{er} avril 2021 (1).

Au regard de l'ensemble de ces éléments, **s'il est vraisemblable, en l'état, que la vaccination assure une protection efficace des bénéficiaires, même si l'impact des évolutions de l'épidémie dues aux variants demeure incertain, les personnes vaccinées peuvent cependant demeurer porteuses du virus et ainsi contribuer à la diffusion de l'épidémie dans une mesure à ce stade difficile à quantifier.**

Commentaire : Dans une même phrase le Conseil d'État dit :

- *“ il est **vraisemblable**, en l'état, que la vaccination assure une protection efficace des bénéficiaires”.*

Cela signifie tout simplement que le Conseil d'État lui-même n'est pas convaincu de l'efficacité des vaccins, car le mot vraisemblable renvoie à une notion plutôt vague.

- *“même si l'impact des évolutions de l'épidémie dues aux variants demeure incertain”.*

En effet, le coronavirus mute facilement, et les vaccins actuels ont été mis au point pour le covid-19, dont le génome n'en finit pas de se dégrader depuis dix mois.

Pour cette raison, tous les vaccins actuels sont donc bel et bien obsolètes.

Dans son rapport au sénat, le Pr Raoult note en effet p36 (2) :

En juillet (2020) où nous avons commencé à isoler des variants distants les uns des autres, 10 fois plus distants entre eux que ceux que nous avons séquencés dans la première partie de cette épidémie. Ce phénomène de variabilité grandissante du virus a été notée par une équipe américaine, travaillant sur les séquences disponibles jusqu'en mai. Les séquences que nous avons permettent d'identifier 7 nouveaux génotypes, dont le plus distant de la souche initiale présente 27 bases différentes. On a l'impression d'une augmentation de la

variabilité avec une dégradation du génome. [Cela se passe bien en juillet 2020]

- On comprend alors pourquoi dans la phrase citée le Conseil d'État ajoute :

“Les personnes vaccinées peuvent cependant demeurer porteuses du virus et ainsi contribuer à la diffusion de l'épidémie dans une mesure à ce stade difficile à quantifier”.

Moralité : il est clair qu'un **vaccin obsolète** ne peut pas protéger les vaccinés contre un coronavirus qui a fini sa carrière depuis longtemps, et il y a trop de variants, et le temps de mettre un vaccin au point, le variant a déjà varié. Inutile donc de s'exposer aux conséquences redoutables des vaccins !

Néanmoins, pour les autorités, toutes les mesures restrictives inutiles continuent donc à s'appliquer à tous, vaccinés ou pas. C'est absurde, il est vrai ! Mais savoir pourquoi est une autre histoire.

Pierre Carré

(1) <https://www.conseil-etat.fr/fr/arianeweb/CE/decision/2021-04-01/450956>

(2) <https://www.mediterranee-infection.com/rapport-de-didier-raoult-remis-aux-senateurs-membres-de-la-commission-denquete/>